

Les États membres de l'UEO

Légende: Liste des États membres, des États associés, des États observateurs et des États associés partenaires de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Source: Liste des 28 Délégations. [EN LIGNE]. [s.l.]: Union de l'Europe occidentale (UEO), [06.06.2003]. Disponible sur http://www.weu.int/Delegations_fr.htm.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_etats_membres_de_l_ueo-fr-2a3840c5-c20e-4c2b-b2bf-ob8cedf16b9a.html

Date de dernière mise à jour: 13/10/2016



Les États membres de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)(1)

10 États membres de plein droit(2)	
Belgique*	1954 - membre fondateur
France*	1954 - membre fondateur
Allemagne	1954 - membre fondateur
Grèce	1995
Italie	1954 - membre fondateur
Luxembourg*	1954 - membre fondateur
Pays-Bas*	1954 - membre fondateur
Portugal	1990
Espagne	1990
Royaume-Uni*	1954 - membre fondateur
6 membres associés(3)	
République tchèque	1999
Hongrie	1999
Islande	1992
Norvège	1992
Pologne	1999
Turquie	1992
5 observateurs(4)	
Autriche	1995
Danemark	1992
Finlande	1995
Irlande	1992
Suède	1995
7 associés partenaires(5)	
Bulgarie	1994
Estonie	1994
Lettonie	1994
Roumanie	1994
Slovaquie	1994
Slovénie	1996
Lituanie	1994

(1) Suite à la décision prise le 14 juin 2001 par le Conseil de l'UEO, le secrétaire général a déclaré au cours de la 1352ème réunion du Conseil tenue le 28 juin 2001, que, pour ce qui concerne la période commençant le 1er janvier 2002, les États membres de plein droit estiment que, dans les circonstances actuelles et prévisibles, aucune modification formelle ne s'impose en ce qui concerne le statut des pays non membres de plein droit.

(2) Il s'agit des États qui en 2002 sont membres de l'Union européenne et de l'OTAN. Parmi eux, cinq États* (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni) étaient les signataires du traité de Bruxelles de 1948 qui créa l'Organisation du traité de Bruxelles, ou Union occidentale.

(3) Il s'agit des États qui en 2002 sont membres de l'OTAN mais non de l'Union européenne.

(4) Il s'agit des États qui en 2002 sont membres de l'Union européenne mais non de l'OTAN (États européens dits neutres), à l'exception du Danemark.

(5) Il s'agit des États qui en 2002 sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne mais non membres de l'OTAN.

